

Dossier à retourner avant le **15 février**

Numéro et date de réception du dossier

Cadre réservé à l'administration

RAPPEL

- Les subventions versées par la collectivité sont :
 - **Facultatives**, c'est-à-dire soumises à l'unique appréciation des élus communautaires.
 - **Précaires**, car elles ne sont en aucun cas automatiquement reconduites l'année suivante.
 - **Conditionnelles**, car elles doivent obéir à certaines conditions mentionnées ci-après.
- Toute association qui perçoit une subvention d'aide aux actions devra impérativement faire apparaître sur sa communication le logo de la collectivité.
- Ce dossier de demande de subvention est conforme à celui préconisé par les services de l'Etat. Pour chaque action, le budget prévisionnel et le compte rendu financier de la manifestation de l'année précédente, permettent de vérifier le besoin de financement et l'utilisation des fonds versés.
- Il y aura restitution totale (ou partielle) de la subvention par l'association, si l'affectation a été modifiée sans autorisation, ou les subventions n'ont pas été utilisées.
- Toute somme qui n'aura pas été utilisée conformément à son objet sera reversée de plein droit à la Communauté de Communes de Blaye, sans que celle-ci n'ait à en faire la demande.

CRITÈRES D'ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS

Afin d'être éligible, la demande de l'association devra :

- **S'effectuer dans le cadre d'une structure déclarée** auprès des services de l'Etat (greffe des associations).
- **Être formulée** dans les délais en retournant le dossier complet, à adresser au Président de la Communauté de Communes par courrier, avant le **15 février** de l'année pour laquelle est faite la demande.
- **Justifier** de l'intérêt communautaire de la manifestation (attractivité et valorisation du territoire, développement social, intérêt culturel et impact économique), contribuant ainsi à l'animation et/ou au rayonnement du territoire.
- **Percevoir** des soutiens financiers d'autres collectivités (Département, Région ou organismes publics ou privés).
- **Témoigner du respect** des engagements par rapport à l'attribution d'une subvention l'année précédente.
- **Préciser l'adresse du siège social**, laquelle devra être située sur le territoire de la CCB (*des exceptions pourront être accordées sur décision du conseil communautaire s'il s'agit d'une association extérieure organisant un événement d'intérêt communautaire sur le territoire*).
- **Témoigner du respect** du principe de neutralité (religieuse, politique...).

Si la demande est reconnue éligible, l'association devra :

- **Remettre** son bilan moral et financier de la manifestation dès celle-ci terminée, afin que le virement soit effectué par le service comptabilité de la CCB.
- **Inform**er la collectivité du nombre d'adhérents/licenciés sur le territoire et de la répartition par tranches d'âges.

DOSSIER À RETOURNER COMPLET AVANT LE 15 FEVRIER

(Tout dossier remis au-delà de cette date ne pourra être étudié. De la qualité des renseignements dépendra la pertinence de l'analyse des dossiers. Aussi, veillez à remplir **TOUS** les champs qui vous sont demandés)

Courrier à l'attention du Président de la Communauté de Communes
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE BLAYE,
32 RUE DES MACONS, 33390 BLAYE
Tél : 05 57 42 33 33



Pièces à joindre

> Lettre de motivation justifiant le montant de l'aide demandée

> Relevé d'identité bancaire ou postal de l'association

La Communauté de Communes de Blaye (CCB), à travers le soutien qu'elle apporte aux associations de son territoire, peut apporter une aide financière en subventionnant un projet d'intérêt communautaire se déroulant sur le territoire.

La CCB ne participe pas au financement du fonctionnement des associations, cet aspect étant laissé à l'appréciation des communes.

Le projet doit permettre de répondre aux critères d'attribution mettant en avant l'intérêt communautaire (attractivité et valorisation du territoire, développement social et impact économique)

Ces subventions étant soumises à l'appréciation des élus communautaires, elles restent précaires et ne sont en aucun cas automatiquement reconduites l'année suivante, et obéissent aux critères d'attribution énoncés précédemment.

Certaines demandes seront automatiquement rejetées

- Sorties, voyages scolaires ou toutes autres associations sportives scolaires, car cela relève de la compétence des communes ou autre syndicat intercommunal.
- Fonctionnement des bibliothèques (subventionnement communal)
- Fêtes locales, intervillage...
- Fête de la musique (sauf si elle est la seule sur le territoire et revêt un caractère d'intérêt communautaire).
- Toutes manifestations externes au territoire (quelle attractivité/notoriété pour le territoire ?).

COMPTE DE RESULTATS N-1 DE LA MANIFESTATION

Date de début Date de fin

Si vous n'utilisez pas une comptabilité normalisée conforme au plan comptable associatif, vous pouvez ne remplir que les cases colorées. Toutefois vous pouvez alors remplir les cases blanches qui vous semblent utiles.

CHARGES	MONTANT
60 – Achats	
Achats d'études, prestations de services	€
Achats non stockés (matières et fournitures)	€
Fournitures non stockables (eau, énergie)	€
Fourniture d'entretien et de petit équipement	€
Autres fournitures	€
<i>Résultat</i>	€
61 – Services extérieurs	
Sous-traitance générale	
Locations	€
Entretien et réparation	€
Primes d'assurance	€
Documentation	€
Divers	€
<i>Résultat</i>	€
62 - Autres services extérieurs	
Rémunérations intermédiaires et honoraires	€
Publicité, publication	€
Déplacements, missions	€
Frais postaux et de télécommunications	€
Services bancaires, autres	€
<i>Résultat</i>	€
63 – Impôts et taxes	
Impôts et taxes sur rémunération	€
Autres impôts et taxes	€
<i>Résultat</i>	€
64 - Charges de personnel	
Rémunérations des personnels	€
Charges sociales	€
Autres charges de personnel	€
<i>Résultat</i>	€
65 - Autres charges de gestion courante	
<i>Résultat</i>	€
66 - Charges financières	
<i>Résultat</i>	€
67 – Charges exceptionnelles	
<i>Résultat</i>	€
68 – Dotation aux amortissements	
<i>Résultat</i>	€
86 – Emplois des contributions volontaires en nature	
Secours en nature	€
Mise à disposition gratuite	€
Personnel bénévole	€
<i>Résultat</i>	€
RESULTAT DES CHARGES	€

PRODUITS	MONTANT
70 – Vente de produits et services (= recettes des activités)	
Prestation de services	€
Vente de marchandises	€
Produits des activités annexes	€
<i>Résultat</i>	€
74 - Subventions d'exploitation	
Communauté de Communes	€
-	€
-	€
-	€
-	€
-	€
-	€
-	€
-	€
-	€
<i>Résultat</i>	€
75 - Autres produits de gestion courante	
Cotisations	€
Autres	€
<i>Résultat</i>	€
76 - Produits financiers	
<i>Résultat</i>	€
77 - Produits exceptionnels	
<i>Résultat</i>	€
78 – Reprises sur amortissements et provisions	
<i>Résultat</i>	€
79 – Transfert de charges	
<i>Résultat</i>	€
87 – Contributions volontaires en nature	
Bénévolat	€
Prestations en nature	€
Dons en nature	€
<i>Résultat</i>	€
RESULTAT DES PRODUITS	€

RESULTAT PRODUITS - CHARGES	€
------------------------------------	---

PROJET D'ACTION OU MANIFESTATION N°...

(si votre demande porte sur 2 actions et/ou manifestations différentes, faites une copie de ce document)

NOM DE L'ACTION OU MANIFESTATION :

Lieu(x) :

Dates :

Nom de l'association organisatrice :

Adresse du siège social :

.....

Nom et Prénom du Président :

N° SIRET : APE :

PERSONNE CHARGÉE DU SUIVI

Nom et Prénom :

Fonction au sein de l'association :

Adresse :

.....

Téléphone : Courriel :

DESCRIPTIF DE L'ÉVÉNEMENT

Rédigez ci-dessous de manière synthétique, le descriptif de l'action ou de la manifestation pour laquelle vous sollicitez une subvention.

Il devra obligatoirement comporter les rubriques suivantes :

- | | |
|--|--|
| > Contenu de l'action ou de la manifestation | > Objectif(s) |
| > Partenaires | > Public visé |
| > Communication envisagée | > Prise en compte du développement durable |

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

BUDGET PREVISIONNEL – PROJET D'ACTION OU MANIFESTATION N°...

(si votre demande porte sur 2 actions et/ou manifestations différentes, faites une copie de ce document)

CHARGES DIRECTES	
CHARGES	MONTANT
60 - Achats	
Prestations de services	€
Achats matières et fournitures	€
Autres fournitures	€
<i>Total</i>	€
61 – Services extérieurs	
Locations	€
Entretien et réparation	€
Assurance	€
Documentation	€
<i>Total</i>	€
62 - Autres services extérieurs	
Rémunérations intermédiaires et honoraires	€
Publicité, publication	€
Déplacements, missions	€
Services bancaires, autres	€
<i>Total</i>	€
63 – Impôts et taxes	
Impôts et taxes sur rémunération	€
Autres impôts et taxes	€
<i>Total</i>	€
64 - Charges de personnel	
Rémunération des personnels	€
Charges sociales	€
Autres charges de personnel	€
<i>Total</i>	€
65 - Autres charges de gestion courante (SACEM, cotisations liées à la vie statutaire...)	
<i>Total</i>	€
66 - Charges financières	
<i>Total</i>	€
67 – Charges exceptionnelles	
<i>Total</i>	€
68 – Dotation aux amortissements	
<i>Total</i>	€
CHARGES INDIRECTES	
Charges fixes de fonctionnement	€
Frais financiers	€
Autres	€
<i>Total</i>	€
86 – Emplois des contributions volontaires en nature (3)	
Secours en nature	€
Mise à disposition de biens et prestations	€
Personnel bénévole	€
<i>Total</i>	€
TOTAL DES CHARGES	€
TOTAL PRODUITS - CHARGES	€

RESSOURCES DIRECTES	
PRODUITS	MONTANT
70 - Vente de produits et services (= recettes des activités)	
<i>Total</i>	€
74 - Subventions d'exploitation	
Communauté de Communes de Blaye	€
-	€
-	€
-	€
-	€
-	€
-	€
-	€
-	€
-	€
-	€
-	€
-	€
<i>Total</i>	€
75 – Autres produits de gestion courante	
<i>Total</i>	€
76 – Produits financiers	
<i>Total</i>	€
78 – Reprises sur amortissements et provisions	
<i>Total</i>	€
CHARGES INDIRECTES	
87 – Contributions volontaires en nature (3)	
Bénévolat	€
Prestations en nature	€
Dons en nature	€
<i>Total</i>	€
TOTAL DES PRODUITS	€

TOTAL PRODUITS - CHARGES	€
---------------------------------	---

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

**Attention : Cette fiche doit absolument être remplie, quel que soit le montant global des subventions sollicitées.
Toute fausse déclaration est passible de peines d'emprisonnement et d'amendes
prévues par les articles 441-6 et 441-7 du code pénal.**

Je soussigné(e) (nom et prénom)

(fonction au sein de l'association)

certifie :

- ☐ que l'association est régulièrement déclarée ;
- ☐ que l'association est en règle au regard de l'ensemble des déclarations sociales et fiscales ainsi que des cotisations et paiements correspondants ;
- ☐ exactes et sincères les informations du présent dossier, notamment la mention de l'ensemble des demandes de subventions introduites auprès d'autres financeurs ainsi que l'approbation des comptes et du budget par les instances statutaires.

Sollicite une subvention de : € (indiquer le montant global de la subvention sollicitée)

	MONTANT DES AIDES SOLLICITEES
Manifestation / Action 1	€
Manifestation / Action 2	€
TOTAL	€

Déclare que, si la subvention est accordée, l'association s'engage à :

- participer aux initiatives proposées par la Communauté de Communes de BLAYE ;
- faire apparaître le logo de la CCB sur sa communication ;
- mettre en place dans le cadre des actions subventionnées la signalétique de la CCB ;
- prendre en compte les éléments liés au Développement Durable dans les animations ;
- justifier de l'utilisation de la subvention ;
- transmettre dans les 60 jours suivant la réalisation de l'action, les bilans moral et financier détaillés ainsi que tous éléments permettant de mesurer l'impact de l'action soutenue (publication, presse...).

Fait, le à

Signature, précédée de la mention « lu et approuvé »
(obligatoire)

AGRAFER ICI **OBLIGATOIREMENT**

UN RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE OU POSTAL **AVEC IBAN**
A l'exclusion de tout autre document